Transport médical. Fini le libre choix ?

Le transport médical coûte 3,5 milliards d'euros. Pour faire des économies, la Sécu veut instaurer des procédures d'appel d'offres. Une perspective rejetée par les taxis conventionnés qui manifesteront aujourd'hui. Selon ces derniers, les malades seraient, avec eux, les grands perdants de cette mesure.

Photo François Destoc

Jusqu'à présent, les choses sont simples : pour se rendre à une consultation à l'hôpital, le patient peut, si le médecin a signé une prescription de transport assis, choisir le professionnel de son choix, un taxi conventionné ou un VSL (véhicule sanitaire léger).
Mais tout cela pourrait bien changer si l'article 44 de la loi de financement de la Sécurité sociale le est adopté (*). Un article qui, en instaurant des procédures d'appels d'offres gérées par l'Agence régionale de santé, risque de bouleverser l'organisation du transport médical.

Fini le libre choix du patient ?

Selon la cour des comptes qui a pointé « une offre mal maîtrisée et mal organisée », il serait ainsi possible d'économiser, sur les 3,5 milliards d'euros que représente le transport médical, pas moins de 450 millions.
Ceux qui ont le plus à perdre dans cette affaire sont évidemment les taxis qui craignent de se voir privés d'une partie importante (lire ci-dessous) de leurs revenus au profit de grands groupes spécialisés dans le transport. C'est pour cette raison qu'ils manifesteront aujourd'hui dans toute la France et notamment à Nantes. Mais cette mesure aura aussi forcément des conséquences pour les malades. Fini le libre choix du patient ? C'est en tout cas ce qu'affirment les taxis. « On défend notre intérêt mais aussi celui du patient », souligne Jean-Claude Guernevé, vice-président de la Fédération des taxis indépendants du Morbihan.
Même si, pour éviter l'accusation de corporatisme, les taxis ont évidemment beau jeu de faire valoir l'intérêt du patient et la défense du système de protection sociale on doit reconnaître que leurs arguments ne sont pas sans force.

« Simple marchandise » ?

« Aujourd'hui, on est un peu dans un dispositif à la carte. On accompagne nos clients. On les oriente. On les aide dans leurs papiers. On les attend. les personnes âgées sont souvent perdues, nous ne sommes pas de simples transporteurs », plaide Arnaud Chapiseau, taxi dans les Côtes d'Armor. Un professionnel qui estime qu'avec l'arrivée de grands groupes que ne manquera pas d'entraîner l'instauration des appels d'offres, c'en sera fini de cet accompagnement personnalisé. « Pour les amener à l'hôpital, les clients seront regroupés et transportés comme une simple marchandise. Ce sont des logiciels qui optimiseront les tournées ».

Et les patients qui n'ont pas les mêmes maladies ?

Les taxis pointent encore l'allongement inévitable des temps d'attente pour les malades. « Pour rentrer chez lui, un patient devra attendre que ceux qui l'accompagnent aient terminé leur consultation ou leur traitement. »
Se pose aussi pour Jean-Claude Guernevé le problème du transport de patients qui n'ont pas les mêmes maladies. « Il y a quand même des pathologies qui ne sont pas compatibles. La confidentialité ne sera plus assurée. »
Bref, « sous l'idée simpliste de faire des économies, on gomme les aspects humains », dénoncent les taxis qui estiment avoir un rôle à jouer dans la chaîne du soin.

(*). Il faut préciser que ces nouveaux modes d'organisation et de financement des transports seraient mis en place à titre expérimental pour une période de trois ans et que sur un certain nombre de territoires.

Les taxis : « On sera étranglés »

Les taxis redoutent que les grands groupes s'emparent du marché du transport sanitaire. Pour certains, cette activité représente 90 % de leur chiffre d'affaires. « Seul, on ne pourra pas répondre à un appel d'offres. Les grands groupes, genre Véolia, vont casser les prix. On sera étranglés. »
Ce taxi costarmoricain résume parfaitement les craintes de tous ses collègues face à ce projet d'instaurer des appels d'offres. Des craintes d'autant plus fortes pour Jean-Claude Guenervé, le vice-président de la FTI 56, que ces groupes disposent de logiciels très puissants de transports à la demande et pourront sans problème mobiliser des flottes.

« Ça arrive de partout »

Quelles que soient les modalités des appels d'offres qui seront mis en place, la concurrence sera très rude pour les taxis. Elle s'est d'ailleurs déjà installée dans de nombreux départements, notamment dans les Côtes-d'Armor, pour le transport des enfants en situation de handicap. Même si ce transport ne relève pas de la même logique que le transport de malades, Arnaud Chapiseau constate que les appels d'offres ont déjà permis à des grands groupes de prendre une part du marché. « Ça arrive de partout », constate-il.
À Brest également, des transports quotidiens d'enfants handicapés via des appels d'offres ont été mis en place à titre expérimental par le conseil général. « À partir du moment où on veut optimiser les transports en regroupant deux ou trois enfants dans le même véhicule, on est obligé de faire des appels d'offres », explique-t-on au conseil général. Une quarantaine d'entreprises, des artisans taxis mais aussi des sociétés nationales, ont obtenu des services depuis la mise en place de cette procédure.

La pluie et le beau temps

Face à cette ouverture du marché, les taxis ruraux se sentent les premiers menacés. Pour beaucoup, le transport médical représente 90 % voire 95 % de leur chiffre d'affaires. « Les grands groupes feront la pluie et le beau temps. Ils vont piller le marché en faisant des remises de 30 %. On ne pourra pas suivre. C'est un lien social de plus qui va disparaître à la campagne. »

UNE CIRCULATION QUI RISQUE D'ÊTRE PERTURBÉE

Les taxis bretons qui prendront part aujourd'hui à la manifestation convergeront à Nantes. Des départs sont programmés, ce matin, dans plusieurs villes du Morbihan. La circulation sur la N165 risque donc d'être perturbée, même si aucune opération « escargot » n'est prévue. Le trafic dans le centre-ville de Nantes sera fortement perturbé.

Dossier réalisé par Yvon Corre

Des dépenses qui ont augmenté de 63 % en dix ans

> Le transport de malades : un coût de 3,5 milliards d'euros

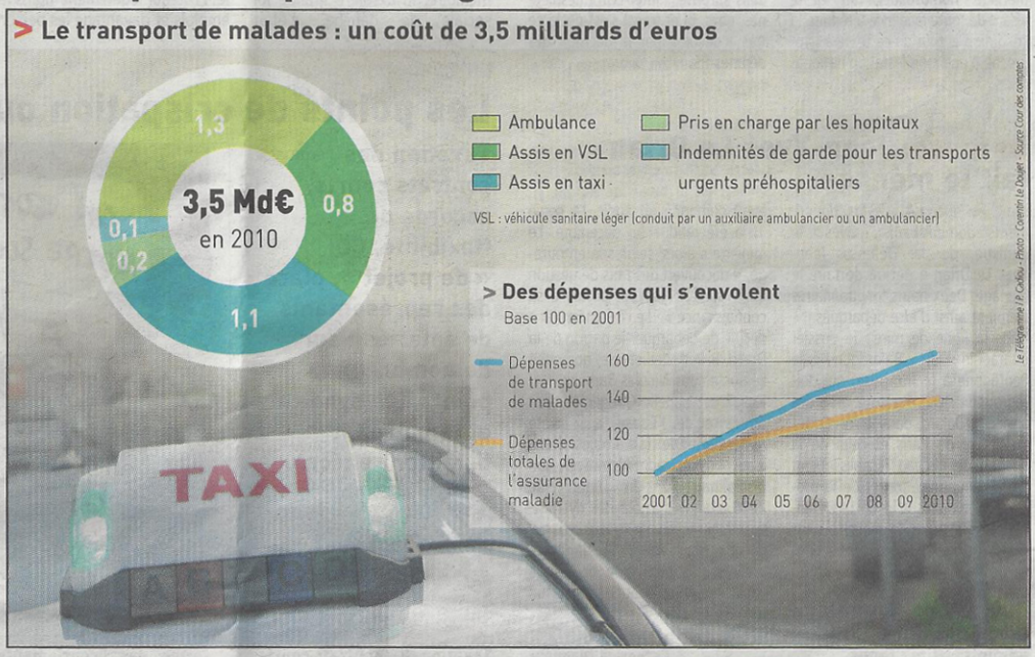

Chaque année, l'assurance-maladie rembourse plus de 65 millions de trajets effectués par 5 millions de patients. La dépense s'élève à 3,5 milliards d'euros. Elle a beaucoup augmenté ces dernières années : + 63 % entre 2001 et 2010 contre + 39 % pour l'ensemble des frais de santé. En Bretagne, ces dépenses se sont élevées à 110 millions sur les onze premiers mois de 2012 dont 46,5 millions pour les taxis. Par rapport à la même période en 2011, l'augmentation est de 3,5 % pour l'ensemble du poste transport et de 7,1 % pour les taxis.

La Cour des comptes juge la fraude trop élevée

Selon la Cour des comptes, les dépenses évitables seraient de l'ordre de 450 millions d'euros. Pour expliquer ce montant, elle pointe notamment une offre mal organisée, une facturation mal contrôlée et une fraude trop élevée. Autant de critiques que rejettent les taxis même s'ils reconnaissent des abus ici ou là. Pour relativiser la dépense, ils remarquent qu'elle ne représente que 2,1 % des dépenses totales d'assurance-maladie.

« La population vieillit »

Mais pour les taxis, rien d'anormal à ce que les dépenses de transports augmentent : « La population vieillit, il y a donc de plus en plus de pathologies ». À cela, ils ajoutent la désertification médicale, le regroupement des centres de soins et la durée d'hospitalisation de plus en plus courte qui se traduit forcément par des consultations complémentaires donc des transports. Des transports, rappellent les taxis, qui ne sont pas décidés par eux-mêmes. « On ne vient que si on nous appelle, nous ne sommes que des prestataires de services. »